



**Collège
& lycée
Assomption**
Ensemble Scolaire
St François d'Assise

GUIDE DE L'INTERNAT 2026/2027

Bienvenue au Lycée Assomption.

Ce livret vous accompagne dans la préparation de la rentrée de votre enfant à l'internat et répond à vos questions pratiques.

Documents obligatoires à remettre

Le jour de la rentrée, présentez-vous à l'accueil de l'Assomption pour remettre les documents suivants à Madame KERMOAL, responsable de l'internat :

1

Autorisation de sortie du mercredi

Document permettant à votre enfant de sortir le mercredi après-midi sous votre responsabilité.

2

Règlement d'internat signé

Signé par le jeune et les deux responsables légaux, attestant la prise de connaissance des règles.

3

Justificatif d'assurance

Attestation de **responsabilité civile** (différente de l'assurance scolaire).



Ces trois documents sont **impératifs** pour finaliser l'inscription de votre enfant à l'internat.

Règlement et engagement

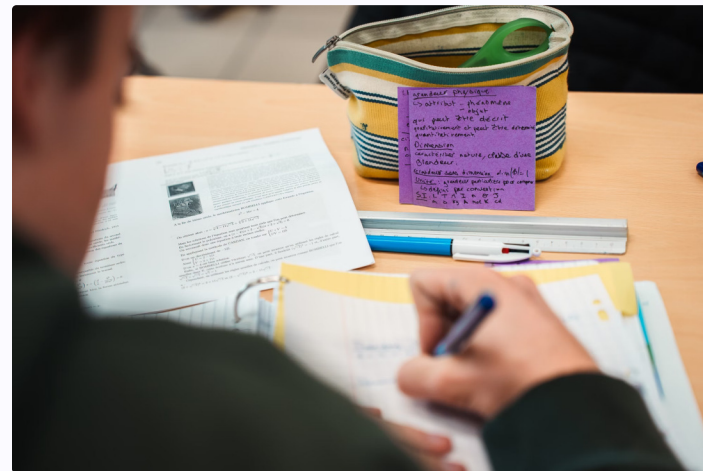
Respect du règlement intérieur

Le règlement de l'internat définit les droits et devoirs de chaque élève interne. Il est essentiel que votre enfant et vous-même en preniez connaissance et le signiez ensemble.

Ce document encadre la vie collective à l'internat : horaires, règles de vie commune, respect des locaux et du matériel, ainsi que les sanctions en cas de manquement.

Engagement annuel

L'inscription à l'internat vaut pour toute l'année scolaire. Aucun départ en cours d'année n'est accepté, sauf cas très exceptionnel et uniquement en fin de trimestre.



Les orientations éducatives de l'internat

- **Encadrement éducatif**

Les Internes sont encadrées par des personnels d'Éducation qui s'efforcent d'être attentifs aux personnes (qualité relationnelle - écoute et aide individualisées).

L'Internat est une école d'éducation où l'on est conduit à faire :

- l'apprentissage de la vie collective
- le respect des règles de vie commune, attention aux autres.
- la gestion de son temps.

- **Conditions de travail**

L'internat offre un environnement propice au travail personnel et à la réussite scolaire :

- Étude obligatoire en soirée de 18h10 à 19h10.
- Espaces de travail adaptés : salles de travail à disposition des internes et étude en chambre pour les élèves de terminales.
- Accès à la salle informatique de l'internat.

- **Convivialité**

Pour créer une ambiance aussi conviviale que possible et pour favoriser la bonne intégration de toutes, deux déléguées sont élues par les internes. Ces dernières participent à l'organisation des animations :

- temps d'accueil
- soirées conviviales
- diners à thème

Ces dernières sont également membres du conseil de vie lycéenne.

- **Enrichissement personnel**

L'internat est aussi un lieu d'enrichissement personnel où chacun peut développer son autonomie et sa personnalité en souscrivant à un club sportif ou à une association culturelle.

Le trousseau de l'interne

Le retour hebdomadaire en famille simplifie considérablement la gestion du trousseau. Voici ce que vous devez fournir pour assurer le confort de votre enfant durant la semaine :



Literie

- Draps et couette pour lit (190 cm × 90 cm)
- Alèse ou protège-matelas
- Couette supplémentaire si besoin



Rangement

- Cintres pour la penderie
- Cadenas à clés pour le casier
- Double des clés (à remettre à la responsable)



Toilette

- Serviettes de toilette/peignoir
- Nécessaire de toilette personnel
- Tout ce qui vous semble utile pour la semaine

❏ **Important :** L'établissement ne peut garantir les vols dans son enceinte. Nous vous conseillons de souscrire une assurance pour les objets de valeur (instruments de musique, appareils personnels, etc.).



Gestion des traitements médicaux

Informez la responsable

Les parents ou responsables légaux doivent impérativement prévenir Madame KERMOAL en cas de prise d'un traitement médical, qu'il soit régulier ou occasionnel et fournir l'ordonnance de ce traitement.



Autonomie de l'élève

Votre enfant doit gérer seul son traitement médical. Le personnel de la vie scolaire n'est en aucun cas autorisé à distribuer des médicaments aux élèves.

Il est donc essentiel que votre enfant soit responsabilisé et autonome dans la gestion de sa santé au quotidien.



Sorties du mercredi

(cf. Règlement intérieur de l'internat)

Après le déjeuner

Sortie autorisée sous la responsabilité des parents après le repas de midi.

Retour à 18h00

Heure de retour **impérative** à l'internat pour tous les élèves.

Tolérance exceptionnelle

Sur demande parentale, possibilité de rentrer en famille le mercredi après les cours jusqu'au jeudi matin.

- ❏ Pour la tolérance exceptionnelle (mercredi soir au jeudi matin), aucune déduction financière n'est accordée. Cette flexibilité est offerte pour faciliter l'organisation familiale.

Activités sportives et culturelles

Participer à un club

Votre enfant peut s'inscrire à une activité sportive ou culturelle dans un club ou une association de Rennes et ses alentours, même en tant qu'interne.

Cette ouverture permet à votre enfant de développer ses passions et de maintenir ses engagements associatifs tout au long de l'année.



Conditions à respecter

(cf. règlement intérieur)

- **Transport**

Aucun transport n'est assuré par le lycée. Les familles organisent les déplacements.

- **Responsabilité**

Le lycée est dégagé de toute responsabilité durant l'absence de l'élève.

- **Horaire de retour**

Retour impératif avant 22h30 : heure de fermeture du portail de l'établissement et mise en fonction de l'alarme.

Rester en communication

Plusieurs moyens sont à votre disposition pour communiquer avec l'équipe de l'internat et suivre la scolarité de votre enfant :



Par e-mail

Adresse dédiée pour vos questions et demandes :

internat@assomption.bzh



Par téléphone

Contactez Madame KERMOAL au :

07.76.39.37.84

Du lundi au jeudi soir, de 17h30 à 23h00



Par courrier

INTERNAT - OGEC ASSOMPTION

18 Boulevard Paul Painlevé

CS 80617

35706 Rennes Cedex 7



Attention : Un SMS ne justifie **EN AUCUN CAS** une absence ou un retard. Privilégiez les canaux officiels de communication.

Points de vigilance

Sécurité des objets personnels

L'établissement met tout en œuvre pour assurer la sécurité, mais ne peut garantir contre les vols. Souscrivez une assurance spécifique pour les objets de valeur : instruments de musique, ordinateurs, équipements sportifs, etc.

Respect des horaires

Les horaires de retour (18h00 le mercredi, 22h30 pour les activités) sont impératifs. Le portail ferme à 22h30 et aucune exception ne peut être accordée pour des raisons de sécurité (alarme)

Communication officielle

Toute absence, retard ou demande particulière doit être communiquée par les canaux officiels (e-mail, courrier). Les SMS ne constituent pas une justification valable.

Documents du dossier

Vérifiez bien que vous avez complété et signé les trois documents obligatoires avant le jour de la rentrée : autorisation de sortie, règlement signé, et attestation d'assurance responsabilité civile.

Nous restons à votre écoute

L'équipe de l'internat du Lycée Assomption est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner tout au long de l'année scolaire.

N'hésitez pas à nous contacter pour faire le point sur l'intégration et le bien-être de votre enfant. Notre priorité est d'offrir un cadre sécurisant et bienveillant à tous nos élèves internes.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Denis LE MORZADEC

Directeur

d.lemorzadec@assomption.bzh

